

Communiqué de presse

Le 13 janvier 2021

Le dispositif d'intégration des agents hospitaliers MULTI+ se digitalise et devient e-MULTI+

MULTI+, dispositif d'intégration à destination des agents hospitaliers existant depuis 20 ans devient e-MULTI+. Ce dispositif d'intégration qui permet aux agents hospitaliers de découvrir les métiers et les carrières de la Fonction Publique Hospitalière et de se familiariser avec le fonctionnement des établissements publics hospitaliers, sanitaires, sociaux et médico-sociaux fait peau neuve et combine de nouvelles modalités d'apprentissage variées en version e-learning.

E-MULTI+ : un nouveau dispositif d'intégration des agents hospitaliers en e-learning

Afin de s'adapter aux changements dans les pratiques et usages et répondre au mieux aux besoins des agents hospitaliers, MULTI+ se transforme en version e-learning en devenant e-MULTI+. Ce nouveau dispositif a pour objectif de favoriser le développement d'une culture commune au sein de l'établissement, parfaire les connaissances sur l'environnement professionnel des personnes déjà en fonction, permettre aux nouveaux personnels d'appréhender le fonctionnement des établissements publics sanitaires, sociaux et médicaux-sociaux et sensibiliser aux réformes en cours.

La nouvelle version du dispositif e-MULTI+ se compose de 8 unités ludiques et interactives, d'une durée de 15 minutes chacune. Cette nouvelle version offre des contenus actualisés, un accès aux connaissances qui se fait de façon plus ludique (quiz interactifs, vidéos, jeux), une réelle interactivité et des échanges entre collègues tout en assurant un accompagnement par les animateurs locaux.

E-MULTI+ est accessible sur ordinateurs, tablettes et smartphone et disponible pour tous les agents via la plateforme e-learning de l'ANFH : anhf.360learning.com.

3 parcours à destination des agents et animateurs-ambassadeurs de la Fonction Publique Hospitalière

Le dispositif e-MULTI+ est mis à disposition des établissements membres de l'ANFH sous trois modalités différentes : en multimodal, en présentiel enrichi ou en 100 % e-learning.

- ❖ **Le parcours « Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel »**

Ce parcours permet aux agents et animateurs-ambassadeurs de se situer comme acteur de la FPH, comprendre l'organisation institutionnelle et fonctionnelle de l'établissement et repérer les étapes clés d'une carrière au sein de la FPH. Parcours 100 % digital, sa durée estimée est de 3h30.

Plus d'informations sur le parcours : <https://bit.ly/3nsJjx7>

❖ **Le parcours « Animer en présentiel enrichi de média »**

Ce parcours permet aux animateurs-ambassadeurs d'apprendre à animer e-MULTI+ en présentiel, notamment grâce à l'animation de contenus interactifs. Les animateurs-ambassadeurs disposent d'une boîte à outils dans laquelle ils peuvent choisir des contenus ludiques (jeux, vidéos) à utiliser pour animer chacune des unités de e-MULTI+. Parcours 100 % digital, sa durée estimée est de 2h30.

Plus d'informations sur le parcours : <https://bit.ly/34Fvzq2>

❖ **Le parcours « Animer en multimodal » (blended-learning)**

Ce parcours permet d'apprendre à animer e-MULTI+ en alliant deux modalités : le distanciel et le présentiel. Les agents suivent un court parcours à distance de 45 minutes sur « Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel » puis participent à l'animation en salle. Les animateurs-ambassadeurs sont formés en 100 % distanciel. La durée de ce parcours est estimée à 1h30.

Plus d'informations sur le parcours : <https://bit.ly/33GcULw>

L'ANFH en bref –

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 846,8 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes.

Contact presse :

Agence Wellcom | Esther Lemblé | 01.46.34.60.60 | 06.23.49.63.61 | anf@wellcom.fr